

Treizième session du groupe de travail de  
l'Examen périodique universel  
(21 mai – 4 juin 2012)

36

Bahreïn

**Intervention du Représentant Permanent de la France**  
Genève, le lundi 21 mai 2012 (matin)

Merci, Madame la Présidente.

Ma délégation souhaite tout d'abord remercier le **Ministre d'Etat pour les droits de l'Homme, Dr. Salah Bin Ali Mohamed Abdulrahman**, et la délégation qui l'accompagne, pour la présentation de leur rapport national.

La France a pris note des efforts engagés par Bahreïn pour répondre aux recommandations de la commission Bassiouni, et appelle à leur pleine mise en œuvre, dans un processus de dialogue associant l'ensemble des composantes de la société et de la vie politique.

Plus particulièrement :

1/ La France reste préoccupée par les entraves persistantes au plein exercice de la liberté d'expression à Bahreïn, ainsi que des libertés de réunion et d'association.

La France déplore en particulier les arrestations arbitraires et la poursuite de procès à l'encontre de défenseurs des droits de l'Homme, de syndicalistes, de professionnels de santé et de militants, pour le simple fait d'avoir exprimé leurs opinions. La France appelle l'attention des autorités sur le cas de M. Nabil Rajab, emprisonné et actuellement jugé pour "rassemblement illégal" et "diffamation", et celui de M. al-Khawaja, condamné à perpétuité dans le cadre du procès des 20 opposants politiques et en grève de la faim depuis plus de trois mois. Une solution humanitaire doit être rapidement trouvée en sa faveur, compte tenu du risque d'une aggravation rapide de son état de santé.

La France recommande à Bahreïn de libérer l'ensemble des prisonniers politiques, ainsi que la mise en conformité de son droit interne avec l'article 19 du Pacte international sur les droits civils et politiques, garantissant la liberté d'expression.

2/ La France déplore que les affrontements entre les forces de police et les manifestations aient causé la mort d'une trentaine de personnes depuis la remise du rapport Bassiouni. La France appelle les autorités à respecter le droit de manifester pacifiquement et à ne pas faire un usage excessif de la force à l'encontre des manifestants.

- La France salue la création d'un Ombudsman pour enquêter sur les violations des droits de l'Homme commises par les forces de l'ordre. Elle recommande à Bahreïn de lui donner tous les moyens nécessaires afin que les responsables des violences soient identifiés et traduits en justice.

- La France recommande en outre à Bahreïn d'accepter dans les plus brefs délais la visite du Rapporteur spécial sur le droit de réunion et d'association pacifiques, demandée en septembre 2011.

3/ S'agissant des engagements internationaux du pays, la France recommande à Bahreïn de ratifier la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, conformément à l'engagement pris lors de son précédent examen périodique universel.

4/ La France déplore que des condamnations à mort continuent d'être prononcées, parfois à l'encontre de manifestants, comme ce fut le cas en 2011.

La France recommande à Bahreïn de commuer l'ensemble des condamnations à mort en peines de prison et à ratifier le second protocole au Pacte international sur les droits civils et politiques, en vue de l'abolition définitive de la peine de mort dans le pays.

Je vous remercie./.